

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministere de l'enseignement superieur et de la recherche scientifique

Université Constantine 3
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Département d'urbanisme



جامعة قسنطينة 3
كلية الهندسة المعمارية والتعمير
قسم التعمير

MEMOIRE

Présenté pour l'obtention du diplôme de Master II Urbanisme Académique

OPTION : HABITAT

PRESENTE PAR : BOULALA AMINA

THEME

**Amélioration urbaine et récréativité de l'habitat via mise en
valeur des berges de l'oued dans la cité Daksi Abdesslem**

SOUS LA DIRECTION DE:

Mme LAKEHAL TAFER GHANIA

LE JURY D'EXAMEN :

Mme BENRACHI BOUBA

Mme LAKEHAL TAFER GHANIA

Mme MERROUCHE MAROUK MEBARKA

Mme HECHAM BERNIA

Soutenue le: 24 / 0 6 / 2014

Sommaire

Introduction générale	
Introduction	1
Problématique.....	1
Hypothèse	2
Objectifs et résultats attendus	2
Methodologies du travail	3
1. Méthodes d’approche.....	3
2. Structure de la thèse.....	3
PARTIE 1 : CONSTAT ET ETAT DE FAIT	
Introduction	6
Chapitre 1/ ANALYSE CONCEPTUELLE	
1.1/L’habitat.....	6
1.1.1/ Définition de l’habitat.....	6
1.1.2/Habitation.....	6
1.1.3/Logement.....	6
1.2/Amélioration urbaine.....	7
1.2.1/Définition de l’amélioration urbaine.....	7
1.2.2/Les types d’amélioration urbaine.....	7
1.2.3/Les étapes d’amélioration urbaine.....	8
1.3/Mise en valeur.....	9
1.4/ ré créativité.....	9
1.4.1/Définition de récréation	9
1.4.2/Les activités de ré créativité et de loisirs.....	9
1.4.2.1/Loisirs et récréation publics.....	10
1.4.2.2/Loisirs et récréation spécialisés.....	12
1.5/Les berges des Oueds.....	13
1.5.1/Oued.....	13
1.5.2/ cours d’eau -vue transversale.....	13
1.5.3/cours d’eau - vue longitudinale.....	14
1.6/Les grands ensembles.....	15
1.6.1/Définition des grands ensembles.....	15
1.6.2/Formes urbaines et caractéristiques spatiales des grands ensembles.....	16
1.6.3/Les espaces urbains publics dans les grands ensembles.....	16
Chapitre 2/ le site de DAKSI/ CONSTAT	
2.1/ Analyse géomorphologique.....	18

2.1.1/Situation géographique de la ville de Constantine.....	18
2.1.2/Situation géographique.....	19
2.1.3/Situation de POS DAKSI par apport a l'environnement immédiat.....	19
2.1.4/Les barrières physiques.....	19
2.1.5/Aperçu historique de la création de la cite Daksi.....	20
2.1.6/Le cadre physique.....	21
2.1.6.1/La Géotechnique.....	21
2.1.6.2/La géologique.....	22
2.1.6.3/Les pentes.....	22
2.1.6.4/L'hydrographie.....	23
2.1.6.5/Le climat.....	24
2.1.6.6/Températures.....	24
2.1.7/Le cadre bâti.....	25
2.1.7.1/Typologie d'habitat.....	25
2.1.7.2/Superficie de l'habitat.....	28
2.1.7.3/Niveau de construction.....	28
2.1.7.4/Le bâti et le non bâti.....	29
2.1.7.5/Etat de construction.....	29
2.1.7.6/les équipements.....	30
2.1.7.7/Les espaces verts.....	32
2.1.7.8/Les espaces libres.....	33
2.1.7.9/Les espaces publics et aires de jeux.....	33
2.1.8/Mobilité et transport.....	33
2.1.8.1/Les accès au site.....	33
2.1.8.2/La hiérarchisation des voiries.....	34
2.1.8.3/Etat de la voirie.....	35
2.1.8.4/Etat des trottoirs.....	36
2.1.8.5/ Les arrêts de bus.....	36
2.1.8.6/ L'état des différents arrêts de bus dans notre site.....	36
2.1.8.7/ Les itinéraires de bus.....	36
2.1.8.8/Les aires de stationnements a proximités des constructions.....	37
2.1.8.9/Les flux mécaniques.....	38
2.1.8.10/Les Nœuds.....	38
2.1.9/Les réseaux divers.....	39
2.1.9.1/Le réseau d'assainissement et les raccordements.....	39
2.1.9.2/Distribution du réseau « d'AEP » au niveau de tout le secteur.....	40
2.1.9.3/Réseau d'électricité.....	41
2.1.9.3/Réseau d'énergie (gaz) et les taux de raccordement.....	41
2.1.9.4/Les servitudes.....	42
2.2/ Analyse socio-économique.....	42
2.2.1/La diversité de la population.....	42
2.2.1.1/Démarche de travail.....	42
2.2.1.2/Population POS Daksi.....	43

2.2.1.3/La répartition de la population par sexe dans notre site.....	44
2.2.1.4/La répartition de la population par tranche d'âge dans notre site.....	45
2.2.1.5/La scolarisation.....	45
2.2.1.6/Le lieu de scolarisation.....	46
2.2.1.7/La population en âge actif.....	46
2.2.1.8/Population occupés et non occupés.....	46
2.2.1.9/Les personnes non occupés.....	47
2.2.1.10/La répartition sectorielle de l'emploi.....	47
2.2.1.11/La répartition des logements.....	47
2.2.2/La diversité des fonctions.....	48
2.2.2.1/Les équipements.....	48
2.2.2.2/Les commerces.....	48
2.2.3/Préoccupations des habitants.....	50
2.2.3.1/Les problèmes rencontrés dans la cité Daksi.....	50
2.2.3.2/Le manque dans la cité Daksi.....	51
2.3 Analyse paysagère.....	52
2.3.1/La façade urbaine.....	52
2.3.2/La silhouette.....	52
2.3.3/Les contours.....	53
2.3.4/Les groupements.....	53
2.3.5/Les points d'appels et de repères.....	53
Conclusion.....	56

PARTIE 2 : APPROCHE COMPARATIVE

Introduction	58
---------------------------	----

Chapitre 3/ analyse du modèle 1 : Quartier de La Caravelle à Villeneuve-la-Garenne

3.1/Situation de la Villeneuve-la-Garenne.....	58
3.2/Quartier de La Caravelle.....	58
3.3/L'état du quartier de La Caravelle.....	59
3.4/Les actions d'aménagements.....	59
3.5/Aujourd'hui, la Caravelle s'ouvre sur la ville.....	60

Chapitre 4/ Analyse du modèle 2 :L'aménagement et le ré créativité des berges de l'oued Martil

4.1/Présentation de l'oued Martil.....	62
4.2/Principaux problèmes de l'oued Martil.....	62
4.2.1/Pollution.....	62
4.2.2/Occupation des zones inondables par de l'habitat clandestin.....	63
4.3/Présentation de projet de réaménagement et de ré créativité des de l'oued Martil.....	63

4.3.1/ Les principaux objectifs.....	63
4.3.2/ Les objectifs.....	63
4.3.3/ Les principaux axes du projet.....	64

4.4/ Le plan d'aménagement des berges de l'oued Martil.....	65
---	----

Chapitre 5/ Analyse du modèle 3 : Projet d'aménagement des quais de l'Isère

5.1/ Le projet d'aménagement des quais de l'isère.....	67
5.2/ Les principaux objectifs.....	67
5.3/ Le programme.....	67
5.4/ L'évolution de plan de circulation sur les berges du Quai.....	68
5.5/ Les principaux sujets abordés.....	69
5.6/ Les enjeux majeurs.....	69
5.7/ Le Périmètre d'intervention.....	70
5.7.1/ Aménagement des berges de Quais Perrière et la place Cymaise.....	70
5.7.2/ Aménagement des berges de Quai Stéphana Jay.....	71

Chapitre 6/ Programmation

Index des tableaux, cartes, figures et photos

Liste des Tableaux :

Tableau 1 : Synthèse de cadre physique.....	23
Tableau 2 : la température annuelle.....	24
Tableau 3: la superficie de l'habitat.....	28
Tableau 4 : le recensement des écoles.....	31
Tableau 5 : le recensement des C.E.M.....	31
Tableau 6 : les itinéraires de Bus (station Bab el Kantra).....	37
Tableau 7 : les itinéraires de Bus (station Khmisti).....	37
Tableau 8 : les itinéraires de Bus (station Nouvelle ville).....	37
Tableau 9 : les itinéraires de Bus (station Boussouf+Khroub).....	37
Tableau 10 : les servitudes.....	42
Tableau 11: tableau représente l'explication de la formule.....	42
Tableau 12 : le nombre de population en 2008.....	43
Tableau 13 : Population POS Daksi.....	43
Tableau 14: répartition de la population par sexe du POS Daksi en 2008.....	44
Tableau 15 : répartition de la population par sexe du POS Daksi en 2014.....	44
Tableau 16 : répartition de la pop par tranche d'âge en 2008.....	45
Tableau 17 : répartition de la pop par tranche d'âge en 2014.....	45
Tableau 18 : La scolarisation.....	45
Tableau 19 : Le lieu de scolarisation.....	46
Tableau 20 : Population occupés et non occupés.....	46
Tableau 21 : Les personnes non occupés.....	47
Tableau n° 22: La répartition sectorielle de l'emploi.....	47
Tableau n° 23: La répartition des logements en 2008.....	47
Tableau n°24 : le problème de pollution.....	50
Tableau n°24 : le problème de circulation.....	50
Tableau n°25 : le problème de nuisances sonores.....	50
Tableau n°26 : le problème de l'ordure ménagère.....	50
Tableau n°27 : le manque des aires de jeux.....	51
Tableau n°28 : le manque des espaces de rencontre.....	51
Tableau n°29 : le manque des zones de détente.....	51
Tableau n°30 : le manque des espaces verts.....	51
Tableau n°31 : Tableau AFOM.....	54
Tbleau n°32 :La programmation.....	72

Liste des Cartes :

Carte n°1 : situation de la wilaya de Constantine.....	18
Carte n°2 : situation de DAKSI dans la ville de Constantine.....	18
Carte n°3 : situation de POS DAKSI.....	19
Carte n°4 : Situation de POS DAKSI par apport a l'environnement immédiat.....	19
Carte n°5 : représente la géotechnique de la cité Daksi.....	21
Carte n°6 : représente la géologique de la cité Daksi.....	22
Carte n°7 : représente les pentes de la cité Daksi.....	22

Carte n°8 : représente le profil topographique de la cité Daksi.....	22
Carte n°9 : représente l'hydrographie de la cité Daksi.....	23
Carte n°10 : représente la Typologie d'habitat de la cité Daksi.....	27
Carte n°11 : niveau de construction.....	28
Carte n°12 : Le bâti et le non bâti.....	29
Carte n°13 : représente l'état de construction.....	29
Carte n°14 : Carte des équipements.....	30
Carte n°15 : Le réseau d'assainissement et les raccordements.....	39
Carte n°16 : Les interventions sur le réseau d'assainissement.....	40
Carte n°17 : Les interventions sur le réseau d'AEP.....	41
Carte n°18 : Carte des servitudes.....	42
Carte n°19 : Carte des commerces.....	49
Carte n°20 : Vue de la commune de Villeneuve-la-Garenne en rouge sur la carte de Paris et de la « Petite Couronne ».....	58
Carte n°21 : Carte de la commune.....	58
Carte n°22 : Vue de la commune avec les deux quartiers.....	58
Carte n°23 : plan avant l'amélioration.....	60
Carte n°24 : Plan après l'amélioration.....	60
Carte n°25 : situation de l'oued Martil.....	62
Carte n°26 : La situation des quartiers dans la zone inondable inondables.....	63
Carte n°27 : Plan d'aménagement des berges de l'oued Martil.....	65
Carte n°28:La création des voies de promenade piétonnes.....	65
Carte n°29:La création des nouveaux ponts.....	65
Carte n°30: Les quais de l'Isère et les projets connexes.....	67
Carte n°31: La circulation sur les quais : évolution des volumes de trafic.....	68
Carte n°32: Plan de circulation à la mise en service du pont de Chartreuse 24 Janvier 201.....	68
Carte n°33: Plan de circulation après réalisation de la tranche 1 des quais Fin 2013.....	68
Carte n°34: Projet de liaison cyclables Presqu'île-Campus par les Quais.....	69
Carte n°35: Les enjeux majeurs.....	69
Carte n°36: Le Périmètre d'intervention.....	70
Carte n°37: Aménagement de Quais Perrière et la place Cymaise.....	70
Carte n°38: Aménagement de Quais Stéphana.....	71
Carte n°39 :Schéma de principe.....	76

Liste des Photos satellites :

Photos satellite n°1 : Le développement urbain en 1962.....	20
Photos satellite n°2 : Le développement urbain entre 1962-1980.....	20
Photos satellite n°3 : Le développement urbain entre 1980-1998.....	20
Photos satellite n°4 : Le développement urbain entre 1998-2012.....	21
Photos satellite n°5 : représente les accès au site.....	33
Photos satellite n°6: La hiérarchisation des voiries.....	34
Photos satellite n°7: Etat de la voirie.....	35
Photos satellite n°8: Les arrêts de bus.....	36
Photos satellite n°9: Les aires de stationnements.....	37
Photos satellite n°10: Les flux mécaniques.....	38

Photos satellite n°11: Les nœuds.....	39
Photos satellite n°12: Le réseau d'électricité.....	41
Photos satellite n°13 : quartier de La Caravelle.....	59

Listes des figures :

Figure n°1 : Coupe transversale d'un cours d'eau.....	13
Figure n°2 : La berge dans un cours d'eau (Verniers, 1995).....	14
Figure n°3 : cours d'eau-vue longitudinale.....	14
Figure n°4 : Profil longitudinal d'un cours d'eau.....	15

Liste des schémas :

Schéma n°1: Aménagement de Quais Perrière et la place Cymaise.....	70
Schéma n°2: Aménagement de Quais Stéphana Jay.....	71

Liste des photos :

Photos n°1 : Parc d'attraction.....	10
Photos n°2 : Aire de jeux.....	10
Photos n°3 : Jardin public.....	10
Photos n°4 : Place public.....	10
Photos n°5 : Boulevard.....	11
Photos n°6 : Zone détente.....	11
Photos n°7 : Jardin botanique.....	11
Photos n°8 : jardin d'eau ou jardin aquatique.....	11
Photos n°9 : Bibliothèque.....	12
Photos n°10 : Salle de cinéma.....	12
Photos n°11: Musée.....	12
Photos n°12: Théâtre.....	12
Photos n°13 : Le grand ensemble de Pissevin à Nîmes.....	15
Photos n°14: habitat social locatif le 1 ^{er} tranche.....	25
Photos n°15: habitat social locatif le 1 ^{er} tranche.....	26
Photos n°16: habitat social locatif le 3 ^{ème} tranche.....	26
Photos n°17: habitat semi-collectif.....	26
Photos n°18: habitat individuel.....	27
Photos n°19: habitat précaire.....	27
Photos n°20: habitat collectif R+8.....	29
Potos n°21 : habitat collectif R+5.....	29
Potos n°22 : habitat semi collectif R+1.....	29
Photo n°23 :l'office national des statistiques influence régionale.....	31
Photos n°24 : nouveau siège la wilaya Constantine Influence wilayale.....	31
Photo n°25:C.E.M.....	31
Photos n°26: Ecole.....	31
Photo n°27 : clinique rénal Influence régionale.....	31

Photo n°28 : centre psychopédagogique.....	31
Photo n°29 : centre de santé.....	31
Photo n°30 : salle omnisport.....	32
Photo n° 31: stade communale.....	32
Photo n°32 : Mosquée.....	32
Photo n°33 : Espace vert de la zone de boulevard de l'est en bon état.....	32
Photo n°34 : Espace vert en moyen état.....	32
Photo n°35 : Espace vert en mauvais état.....	32
Photo n°36 : Espace libre non aménagé.....	33
Photo n°37 : Espace libre non aménagé.....	33
Photo n°38 : un stade communal en état dégradé.....	33
Photo n°39 : Absence des aires de jeux.....	33
Photo n°40: voie primaire.....	35
Photo n°41 Source : voie secondaire en moyen état.....	35
Photo n°42 Source : voie secondaire en mauvaise état.....	35
Photo n°43 : voie tertiaire en mauvaise état.....	35
Photo n°44 : trottoir en mauvais état 1.....	36
Photo n°45 : trottoir en mauvais état 2.....	36
Photo n°46 : Arrêt de bus 1.....	36
Photo n°47 :Arrêt de bus 2.....	36
Photo n°48 : Aire de stationnement à proximité des constructions.....	37
Photo n°49 : zone à fort flux mécanique.....	38
Photo n°50: Nœud primaire.....	38
Photo n°51: Regard surplus.....	40
Photos n°52 :Chaussée non assainie.....	40
Photo n°53: Commerce informel.....	49
Photo n°54: Commerce formel.....	49
Photo n°55: Cabinet de médecin.....	49
Photo n°56 : La façade urbaine de la cité Daksi.....	52
Photo n°57 : "La Caravelle" Villeneuve-la-Garenne, 92.....	59
Photo n°58: l'immeuble aujourd'hui.....	60
Photo n°59 : L'espace public Aujourd'hui.....	60
Photo n°60 : centre commercial.....	60
Photo n°61: parking's.....	60
Photo n°62: Equipment socioculturel.....	61
Photo n°63: escape vert aménagé.....	61
Photo n°64: une voie aménagée.....	61
Photo n°65: aire de jeux pour les enfants.....	61
Photo n°66: le problème de pollution.....	62
Photo n°67: le problème de pollution.....	62
Photo n°69: Occupation des zones.....	63
Photo n°70: la création des pistes cyclables et des voies piétonnes.....	66
Photo n°71: quais de l'Isère après l'aménagement.....	67
Photo n°72: quais de l'Isère avant l'aménagement.....	70
Photo n°73: quais de l'Isère après l'aménagement.....	70
Photo n°74: la place Cymaise avant L'aménagement.....	70
Photo n°75: la place Cymaise après L'aménagement.....	70

Photo n°76: Quais Stéphana Jay avant L'aménagement.....	71
Photo n°77:Quai Stéphana Jay après L'aménagement.....	71
Photo n°78: Cube.....	73
Photo n°79: Toboggans.....	73
Photo n°80: Bac à sable.....	74
Photo n°81: Bascule.....	74
Photo n°82: Cafétéria.....	74
Photo n°83: Boutique.....	74
Photo n°84:Arbre dits parasol	74
Photo n°85:Grimpantes.....	74
Photo86 n°: Arbuste.....	74
Photo n°87: Arbuste persistants.....	74
Photo n°88: Voie piétonne	75
Photo n°89: Voie piétonnesiniuse ;.....	75
Photo n°90: Passerelle de franchissement.....	75
Photo n°91: Passerelle avec garde.....	75
Photo n°92: Piste cyclable.....	75
Photo n°93: piste cyclable sinieuse.....	75
Photo n°94: stationnement.....	75
Photo n°95: stationnement picardie.....	75
Photo n°96: Banc de jardin sauvé	76
Photo n°100: Banc de jardin sauvé.....	76

Liste des graphes :

Graphe n°1 : Les variations des précipitations saisonnières.....	25
Graphe n°2 : Les variations des précipitations annuelles.....	25
Graphe n°3 : La superficie de l'habitat.....	28
Graphe n°4 : Le nombre de population en 2008.....	43
Graphe n°5 : Population POS Daksi.....	43
Graphe n°6 : répartition de la pop par tranche d'âge en 2008.....	45
Graphe n°7 : La répartition de la pop par tranche d'âge en 2014.....	45
Graphe n°8 : Population scolarisé.....	46
Graphe n°9 : Le lieu de scolarisation.....	46
Graphe n°10 : Population occupés et non occupés.....	46
Graphe n°11 : Les personnes non occupés.....	47
Graphe n°12 : La répartition sectorielle de l'emploi.....	47
Graphe n°13 : La répartition des logements en 2008.....	48
Graphe n°14 : le problème de pollution.....	50
Graphe n°14 : le problème de circulation.....	50
Graphe n°15 : le problème des nuisances sonores.....	50
Graphe n°16 : le problème de l'ordure ménagère.....	50
Graphe n°17 : le manque des aires de jeux.....	51
Graphe n°18 : le manque des espaces de rencontre.....	51
Graphe n°19 : le manque des zones de détente.....	51
Graphe n°20 : le manque des espaces verts.....	51

REMERCIEMENTS

JE VOUDRAIS REMERCIER AVANT TOUT, MON
ENCADREUR MADAME **LAKHEL TAREF GHANIA** DE
M'AVOIR ORIENTÉE, CONSEILLÉE, ET CRITIQUÉE QUAND
LE BESOIN SE FAISAIT SENTIR, MAIS SURTOUT POUR SA
DISPONIBILITÉ ET D'AVOIR ÉTÉ TOUT SIMPLEMENT
TOUJOURS LÀ POUR M'ÉCOUTER ET ME REDONNER
CONFIANCE.

JE TIENS À REMERCIER SINCÈREMENT MADAME **HECHAM
BERNIA** POUR SA COMPRÉHENSION. ET POUR TOUS LES
CONSEILS QU'ELLE A SU ME DONNER, DANS CE MODESTE
TRAVAIL.

AINSI QUE MADAME **MAROUK MEBARKA**, POUR SA
CONTRIBUTION ET SON SOUTIEN.

JE REMERCIE TOUS **MES ENSEIGNANTS** DE LICENCE ET
MASTER.

ET ENFIN, UN GRAND MERCI À TOUS CEUX ET CELLES QUI
M'ONT AIDÉ DE PRÈS OU DE LOIN
À L'ÉLABORATION DE CE TRAVAIL.

MERCI.

DÉDICACES

JE DÉDIE CE MODESTE TRAVAIL À :
À MES SŒURS : QUI ONT ÉTÉ TOUJOURS LÀ POUR MOI, ET
MA BELLE SOEUR DALEL .

À MON FIANCÉE FOUAD.

QU'ILS TROUVENT ICI L'EXPRESSION DE MA PROFONDE
RECONNAISSANCE ET DE MES SINCÈRES GRATITUDES.

AMINA

Bibliographie :

THESES & MEMOIRES:

- 1.Mémoire pour l'obtention du diplôme de magistère en architecture et urbanisme/la résidentialisation une alternative au manque d'urbanité des grands ensembles/présenté par :Benameur Amina Hadia /année 2010.
- 2.Pour l'obtention du diplôme de Magistère /Option : Urbanisme/Présenté par : Melle Boucherit Sihem / L'utilisation du Projet Urbain dans la requalification des grands ensembles.
- 3.KADRI Assia « LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, ENTRE ÉTUDE ET RÉALITÉ : ANALYSE DE CAS A CONSTANTINE » , 2010.
- 4.La loi du 1^{er} décembre 1990 n° 90/29 relative à l'aménagement et l'urbanisme
- 6.BET BENGUADOURA Abderrahmane POS Daksi approuvé en 2011.

Sites Internet :

- 1.<http://www.larousse.fr/dsictionnaires/francais/habitat/38778>
 - 2.www.lmg.ulg.ac.be/spip/.../syntheseFinale2protegee.pdf
 - 3.<http://www.larousse.fr/dsictionnaires/francais/habitat/38778>
 - 4.<http://fr.wikipedia.org/wiki/Logement>
 - 5.www.slideshare.net/Saamysaami/amelioration-urbaine
 - 6.www2.archi.fr/SIRCHAL/glossair/glosdeff.htm
 - 7.Lesdefinitions.fr/recreation
 - 8.www.grr.ulaval.ca/gae_3005/Documents/Notes.../CH_01_Def.pdf
 - 9.www.grr.ulaval.ca/gae_3005/.../CH_01_Def.pdf
 - 10.fr.wikipedia.org/wiki/Grand_ensemble
-

-Annexes-

1. Caractéristique de la construction :

2) ETAT DES CONSTRUCTION : Bon Moyen Mauvais

Bon		Moyen		Dégradé	
-----	--	-------	--	---------	--

3) MATERIAUX UTILISES?.....

4) NOMBRE DE NIVEAUX:

5) DATE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION :.....

Construction Inachevée

6) NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LA CONSTRUCTION :

7) Raccordement au réseau divers :

AEP		Assainissement	
-----	--	----------------	--

2. Caractéristique du logement :

1) Typologie du logement :

Individuel		Collectif		Semi-Collectif		Précaire		Bidonvilles	
------------	--	-----------	--	----------------	--	----------	--	-------------	--

2) Statut juridique du logement :

Propriété privée unique		Copropriété		Locataire		Logement cédé		Autres	
-------------------------------	--	-------------	--	-----------	--	------------------	--	--------	--

Commodités du logement : êtes vous raccordé à un réseau de :

Réseaux	Oui		Nom
	Formel	Informel	
Eau potable			
Electricité			
Gaz naturel			
Assainissement			
Téléphone			
Internet			
Parabole			

2. Caractéristique du ménages:

Nombre de ménage dans le logement

Nom et prénom du chef de ménage :.....

Age:.....

Qualification:

oui		non		niveau	
-----	--	-----	--	--------	--

Exerce t-il une activité ?

oui		non		Laquelle		Etablissement	
-----	--	-----	--	----------	--	---------------	--

Nombre de personne dans le ménage :.....

Nombre d'enfant (moins de 18 ans) :.....

Population scolarisée :

Niveau d'enseignement	Féminin	Masculin
Primaire		
Moyen		
Secondaire		
Formation professionnelle		
Supérieur		

Lieu de scolarisation :

Lieu de scolarisation	Féminin	Masculin
Aire de scolarisation		
Aire d'étude		
Ville		
Commune		
Wilaya		
Autre wilaya		

Population non scolarisée (6-17ans)

Féminin	Masculin
---------	----------

Nombre de jeune supérieur à 18ans

Féminin	Masculin
---------	----------

Nombre de personne en age d'activité dans le ménage :

Féminin	Masculin
---------	----------

Nombre de personne occupés dans le ménage :

Secteur d'activité	Féminin	Masculin
--------------------	---------	----------

Agriculture		
Foret		
BTP		
Industrie		
Administration		
Services		
Commerce		

Lieu de travail :

Lieu de travail	Féminin	Masculin
Aire d'étude		
Ville		
Commune		
Wilaya		
Autre wilaya		

Nombre de personnes non occupées dans le ménage :

	Féminin	Masculin
Chômeurs		
Femme au foyer		
Femme (artisanat)		
Pensionnaires et retraités		
Emigrés handicapés		
Service national		

IV. Préoccupations des habitants:

1)- Quels sont les problèmes rencontrés dans la cité Daksi ?

Problème	Existence		Raison
	Oui	Non	
Nuisance sonores			
La circulation			
Pollution			
Les déchets			
Les ordures ménagers			
Autre			

2) Qu'est ce que vous manque dans votre quartier ?

.....

3) Voulez vous créer un lieu de rencontre ?

Oui		Non	
-----	--	-----	--

4) Quel genre de lieu de rencontre voulez vous ?

.....
.....

5) L'accèsibilité des services :

Services	Existence		Accessibilité	
	Oui	Non	Oui	Non
Culture				
Sportive				
Transport				
Service de sécurité				
Commerce				
Internet				

6) L'insuffisance des services :

Services	Insuffisance	
	Oui	Non
Culture		
Sportif		
Transport		
Service de sécurité		
Commerce		
Internet		

7) Quel genre de structure ou d'activité culturelle ou sportive désirez-vous avoir dans votre zone ?

.....
.....

8) Voulez vous améliorer votre quartier en matière des façades des bâtiments, La création des espaces verts, le mobilier urbain.....

La loi 05-12 du 04-08-2005 relative à l'eau :

6

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 60

30 Rajab 1426

4 septembre 2005

Art. 20. — Conformément aux dispositions de la loi 90-30 du 14 Joumada El Oula 1411 correspondant au 1er décembre 1990 portant loi domaniale, les ouvrages et installations hydrauliques, tels que définis à l'article 16 dessus, font l'objet d'une procédure de classement leur conférant le caractère de domanialité publique.

Section 3

Des servitudes relatives au domaine public hydraulique artificiel

Art. 21. — En vertu de la présente loi, l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ainsi que les concessionnaires et les délégataires de services qui réalisent des ouvrages et installations relevant du domaine public hydraulique artificiel bénéficient de servitudes d'emprise, d'occupation temporaire ou d'implantation sur les propriétés riveraines.

Art. 22. — Les zones d'emprise nécessaires à l'installation des ouvrages et installations d'utilité publique peuvent faire l'objet, selon le cas, soit d'une occupation temporaire soit d'une expropriation pour cause d'utilité publique.

Dans le cas de l'occupation temporaire, les propriétaires concernés ont droit à réparation intégrale du dommage causé.

Art. 23. — Les riverains des conduites et canaux de transfert et d'adduction d'eau ainsi que les riverains des collecteurs d'assainissement agricole sont tenus de permettre le libre passage sur leurs propriétés du personnel et du matériel de l'administration ou des entrepreneurs chargés de leur entretien ainsi que le dépôt des produits de curage sur une largeur de cinq (5) mètres de part et d'autre du domaine public hydraulique artificiel.

A l'intérieur des zones soumises à une servitude de passage ou de dépôt, telle que prévue à l'alinéa précédent, toute nouvelle construction, toute élévation de clôture fixe ou toute plantation d'arbres est interdite.

Tout propriétaire d'un fonds grevé d'une servitude de dépôt peut, à toute époque, exiger du bénéficiaire de cette servitude l'acquisition de ce terrain.

Art. 24. — Le propriétaire ou l'exploitant d'un fonds est soumis aux servitudes concernant l'installation par l'administration de moyens de signalisation, de mesure et de relevé des eaux.

Art. 27. — L'Etat, les collectivités territoriales, les n° établissements publics, les concessionnaires et les délégataires de services publics qui réalisent des aménagements d'utilité publique peuvent bénéficier de servitudes d'implantation de conduites enterrées ou à ciel ouvert, dans les terrains privés non bâtis.

Lorsque l'établissement de ces servitudes cause des préjudices aux propriétaires concernés, ces derniers peuvent ouvrir droit à une indemnité déterminée sur la base des préjudices identifiés.

Art. 28. — Les servitudes sont établies et délimitées dans les conditions les plus rationnelles et les moins dommageables pour l'exploitation des fonds publics du domaine traversés.

Art. 29. — Les contestations auxquelles peuvent donner lieu l'établissement et l'exécution des servitudes d'utilité publique ainsi que la fixation des indemnités dues en cette occasion sont réglées comme en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

TITRE III

DE LA PROTECTION ET DE LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Art. 30. — La protection et la préservation des ressources en eau sont assurées par :

- des périmètres de protection quantitative ;
- des plans de lutte contre l'érosion hydrique ;
- des périmètres de protection qualitative ;
- des mesures de prévention et de protection contre les pollutions ;
- des mesures de prévention des risques d'inondations. A

Chapitre 1

Des périmètres de protection quantitative

Art. 31. — Pour les nappes aquifères surexploitées ou menacées de l'être, il est institué des périmètres de protection quantitative en vue d'assurer la préservation de leurs ressources en eau.

Art. 32. — A l'intérieur des périmètres de protection quantitative :

Art. 25. — Le chargé des travaux notifié par écrit l'exécution des travaux sur les terrains grevés de aux personnes exploitant lesdits terrains, à charge pour elles de prévenir les propriétaires.

Un état des lieux est dressé pour évaluer les dommages pouvant résulter de l'exécution des travaux.

Art. 26. — Tout propriétaire ou usager d'un fonds des servitudes, objet de la présente section, est tenu s'abstenir de tout acte de nature à nuire à l'objet pour lequel la servitude a été établie.

— sont interdites toutes réalisations de nouveaux puits ou forages ou toutes modifications des installations existantes, visant à augmenter les débits prélevés ; servitudes

— sont soumis à autorisation de l'administration chargée des ressources en eau tous travaux de remplacement ou de réaménagement des installations hydrauliques existantes.

L'administration chargée des ressources en eau peut frappé procéder à une limitation des débits d'exploitation ou à la de mise hors service d'un certain nombre de points de prélèvement

**MINISTÈRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME**

Décret n° 83-684 du 26 novembre 1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu urbain existant.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, du ministre de la planification et de l'aménagement du territoire et du ministre de la culture,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu le décret n° 82-17 du 12 janvier 1982 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 78-127 du 27 mars 1978 fixant les attributions du ministre de l'habitat et de l'urbanisme ;

Vu l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967, modifiée et complétée, portant code communal ;

Vu l'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967, modifiée, relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels ;

Vu l'ordonnance n° 89-28 du 23 mai 1969, modifiée et complétée, portant code de la wilaya ;

Vu l'ordonnance n° 74-26 du 20 février 1974 portant constitution des réserves foncières au profit des communes ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 28 septembre 1975 portant code de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 76-48 du 25 mai 1976 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 81-385 du 26 décembre 1981 relatif aux attributions de la commune et de la wilaya dans les secteurs de l'habitat, de l'urbanisme et des infrastructures de base ;

Vu le décret n° 83-609 du 26 novembre 1983 portant permission de voirie ;

Vu la loi n° 82-02 du 6 février 1982 relative au permis de construire et au permis de jour ;

Décrète :

CHAPITRE I

**DES OPERATIONS D'INTERVENTION
SUR LE TISSU URBAIN EXISTANT**

Article 1er. — Les opérations d'intervention sur le tissu urbain existant comprennent des actions de rénovation, de restructuration, de réhabilitation et de restauration, telles que définies à l'article 2 du présent décret. Elles sont réalisées dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Art. 2. — A) La rénovation urbaine est une opération physique qui, sans modifier le caractère principal d'un quartier, constitue une intervention profonde sur le tissu urbain existant pouvant comporter la destruction d'immeubles vétustes et la reconstruction, sur le même site, d'immeubles de même nature.

B) La restructuration est une opération qui consiste en une intervention sur les voiries et réseaux divers et en une implantation de nouveaux équipements.

Elle peut comporter une destruction partielle d'îlots et une modification des caractéristiques du quartier par des transferts d'activités de toute nature et la désaffectation des bâtiments en vue d'une autre utilisation.

C) La réhabilitation est une opération qui consiste en la modification d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles ou d'équipements en vue de leur donner les commodités essentielles.

D) La restauration immobilière est une opération permettant la mise en valeur d'immeubles ou groupe d'immeubles présentant un intérêt architectural ou historique, sans préjudice des dispositions contenues dans l'ordonnance n° 87-281 du 20 décembre 1967 susvisée et en liaison, en tant que de besoin, avec l'autorité concernée.

Art. 3. — Lorsque ces interventions touchent des zones et des immeubles ou structures d'immeubles présentant un intérêt de défense nationale, les opérations sont soumises à l'accord préalable du ministre de la défense nationale.

Art. 4. — Pour une meilleure coordination des différentes opérations, il peut être créé une structure de mise en œuvre.

CHAPITRE II

**DE L'OBJET DU PLAN D'INTERVENTION
SUR LE TISSU URBAIN EXISTANT**

Art. 5. — Les agglomérations ou parties d'agglomérations qui ne s'adaptent pas aux fonctions urbaines, celles ne réunissant pas les conditions d'hygiène et de salubrité ainsi que celles dont les constructions sont vétustes, donnent lieu à un plan d'intervention sur le tissu urbain existant.

Ce plan d'intervention sur le tissu urbain existant doit s'intégrer dans le cadre et les limites prescrites au plan d'urbanisme directeur de la commune.

Art. 6. — Lorsque l'agglomération concernée n'est pas dotée d'un plan d'urbanisme directeur régulièrement approuvé, la délimitation de la zone d'intervention sur le tissu urbain existant est fixée par arrêté du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sur proposition du wali territorialement compétent. En ce cas, une étude préalable est effectuée par la direction de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat de la wilaya pour définir la zone d'intervention.

Art. 7. — Des règles particulières d'urbanisme régissent le secteur à réhabiliter ou à restaurer, dans le cadre de la législation en vigueur en matière de